

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 avril 2013**

Décision n° **B-2013-4110**

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 9°

objet : Pont Schuman et ses abords - Aménagement des voiries du quai Gillet, du quai Gare d'Eau et de l'avenue de Birmingham - Lot n° 4 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) quai Gillet - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 08 avril 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 16 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Pédrini, MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Bernard R. (pouvoir à M. Rivalta), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Claisse), Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Julien-Laferrière, Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Arrue, Mme Besson, MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 15 avril 2013**Décision n° B-2013-4110**

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 9°

objet : **Pont Schuman et ses abords - Aménagement des voiries du quai Gillet, du quai Gare d'Eau et de l'avenue de Birmingham - Lot n° 4 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) quai Gillet - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le plan de mandat 2008-2014 prévoit la réalisation du Pont Schuman sur la Saône dans le secteur des 4° et 9° arrondissements de Lyon, ainsi que des travaux d'aménagement des voiries du quai Gillet, du quai de la Gare d'Eau et de l'avenue de Birmingham.

Le présent marché s'inscrit dans le cadre de l'opération de requalification des voiries du quai Gillet, du quai de la Gare d'Eau et de l'avenue de Birmingham, en lien avec la réalisation du deuxième tube du tunnel de la Croix-Rousse et la création du Pont Schuman.

Ces travaux, qui sont répartis en 7 lots :

- lot n° 1 : Lyon 4° - travaux d'assainissement secteurs Gillet et Birmingham,
- lot n° 2 : Lyon 4° - travaux de voirie et réseaux divers (VRD) et génie civil - secteur Birmingham,
- lot n° 3 : Lyon 9° - travaux de voirie et réseaux divers (VRD) et génie civil secteur Gare d'eau,
- lot n° 4 : Lyon 4° - travaux de voirie et réseaux divers (VRD) quai Gillet (objet de la présente décision),
- lot n° 5 : Lyon 4° et 9° - travaux d'espaces verts et serrurerie secteurs Birmingham, Gillet et Gare d'eau,
- lot n° 6 : Lyon 4° et 9° - travaux d'éclairage public secteurs Birmingham, Gillet et Gare d'eau,
- lot n° 7 : Lyon 4° et 9° - travaux de signalisation lumineuse et tricolore secteurs Birmingham, Gillet et Gare d'eau,

font l'objet de marchés attribués séparément.

Les lots n° 1, 2, 3, 5, 6 et 7 ont d'ores et déjà été notifiés suite aux décisions n° B-2012-3038 du Bureau du 5 mars 2012 (lot n° 1), n° B-2012-3250 du 10 mai 2012 (lots n° 6 et 7), n° B-2012-3554 du 17 septembre 2012 (lot n° 5), n° B-2012-3610 du 8 octobre 2012 (lot n° 3) et suite à la délibération n° 2012-2973 du Conseil du 21 mai 2012 (lot n° 2).

Ce dossier concerne le marché du lot n° 4 relatif aux travaux de voirie et réseaux divers (VRD) sur le secteur Gillet.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution de ce marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 15 mars 2013, a attribué le marché au groupement d'entreprises Eurovia Lyon/Entreprise Jean Lefebvre/De Filippis/EBM pour un montant de 2 282 082,16 € HT, soit un total de 2 729 370,26 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché du lot n° 4 pour les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) quai Gillet à Lyon 4°, et tous les actes y afférents avec le groupement d'entreprises Eurovia Lyon/Entreprise Jean Lefebvre/De Filippis/EBM pour un montant de 2 282 082,16 € HT, soit un total de 2 729 370,26 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2020 pour un montant de 9 113 229 € TTC, par délibérations n° 2012-2725 du Conseil du 13 février 2012 et n° 2012-3037 du Conseil du 25 juin 2012.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 2315 - fonction 822 - opération n° 0P09O2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 avril 2013.